

*Journée technique : développer des filières agricoles exemplaires
pour préserver la qualité de la ressource en eau
Jeudi 23 Juin 2022 - Givors (69)*

S'appuyer sur des initiatives à l'échelle des filières agri-alimentaires pour reconquérir la qualité des ressources en eau

Audrey VINCENT
Enseignante-chercheure
ISARA



NOTRE DÉMARCHE

- ◆ 3 projets de recherche réalisés avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC
 - 2010 – 2012: Contribution de l'AB à la protection des ressources en eau
 - 2014 – 2018 : Contribution des signes officiels de qualité à la protection des ressources en eau (dont AB)
 - *2018 – 2023 : Intégration des enjeux de qualité de l'eau dans les filières agri-alimentaires*

- ◆ Objets d'étude
 - Démarches captages prioritaires
 - Dynamiques agricoles

ÉMERGENCE DE CETTE ASSOCIATION ENTRE « PROTECTION DE L'EAU » ET « FILIÈRES »

Grenelle de l'Environnement (2007)

- Persistance des pollutions de l'eau d'origine agricole
 - Bilan mitigé des opérations agri-environnementales
 - Conseil/animation/sensibilisation des agriculteurs
 - Aides financières à la parcelle (MAE)
- Nécessité de recourir à des approches plus globales
- L'agriculture biologique
 - Prescriptions environnementales dans les cahiers des charges des signes officiels de la qualité et de l'origine

LES ENJEUX « FILIÈRES » REPRIS PAR LES AGENCES DE L'EAU

- Appel à projet innovant de l'AERMC (2009)
 - Acteurs des filières explicitement ciblés
 - Un objectif qui s'est généralisé dans les 10ème puis 11ème programme d'intervention
 - Agriculture biologique
 - Filières à bas niveau d'intrants
- Des enjeux nouveaux
- Echelle d'intervention (territoire de gestion de l'eau versus territoire de développement agricole)
 - Nouveaux acteurs (coopératives, négoce...)
 - Modalités /outils

OBJECTIFS

- Quelles les initiatives intégrant les enjeux de qualité de l'eau existent ?
- Comment se sont-elles structurées ?
- Quelles sont les enjeux posés par ces approches filières?

INITIATIVES FILIÈRES IDENTIFIÉES PAR L'ACTION PUBLIQUE COMME LEVIERS D'ACTION POSSIBLES POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU

◆ 3 types identifiés:

- Appellations d'origine (AOC/AOP, IGP)

- Agriculture biologique

- Cultures à bas niveau d'intrants

1. LES APPELLATIONS D'ORIGINE

- ◆ Loi Grenelle : Intégration de prescriptions environnementales dans les cahiers des charges des appellations (2009)
- ◆ Projet agroécologique pour la France (S. Le Foll): une déclinaison à différentes échelles (l'exploitation, le collectif, mais aussi la filière)
 - publication du guide de l'agroécologie en viticulture (2017)



1. LES APPELLATIONS D'ORIGINE

◆ Guide de l'agroécologie en viticulture (2017)

S'appuyant notamment sur les ODG* « pionniers » dans ce domaine, le constat a rapidement été fait que dans tous les vignobles de France : des viticulteurs sont déjà engagés dans l'agroécologie. En mettant en forme les résultats de leurs démarches que l'on peut qualifier

d'environnementales et en complétant celles-ci, 8 mesures-types ont été identifiées, qui seront mises à disposition de l'ensemble des ODG, pour pouvoir être rapidement intégrées dans les cahiers des charges des ODG qui le souhaitent.

Ce « *Guide de l'agroécologie en viticulture* », qui donne la possibilité d'une mise en place rapide, des mesures-types en quelque sorte « pré-agrées », est d'abord destiné aux ODG, soucieux de disposer d'un outil capable de les aider à mettre en place cette évolution stratégique. À la fois nécessaire et ambitieuse, la prise en compte de l'agroécologie dans leurs méthodes de production va leur permettre de se retrouver à nouveau en phase avec les attentes des consommateurs.

En effet, tout en respectant les principes de fonctionnement des indications géographiques (approche collective, volontaire, progressive), la viticulture sous indication géographique (IG) tient là l'occasion de revendiquer sa place dans une démarche par nature agroécologique et de demeurer à l'avant-garde dans ce domaine.

L'IFV et l'INAO ont préparé ensemble ce document de travail qui regroupe des mesures généralement d'application simple. Leurs équipes sont disponibles pour présenter et commenter la démarche proposée. Bien entendu elles sont aussi prêtes à examiner et à mettre au point d'autres mesures que les responsables d'ODG voudraient prévoir, plus spécifiques à chaque

ODG ; celles-ci constitueraient alors un chapitre complémentaire éventuel ou alternatif aux mesures-types répertoriées.

Chaque ODG ira naturellement à son rythme, mais la voie est tracée. Elle a bien sûr un coût, mais, comme tout investissement, d'une part elle s'amortit, et d'autre part, à ne pas l'envisager, un ODG condamnerait la durabilité de son orientation qualitative.

En insérant l'agroécologie au cœur de leur démarche sous signe d'origine dans leur cahier des charges, les ODG viticoles affirmeront ainsi d'avantage que le lien au terroir de leur production est une réalité, et qu'il est au cœur de leurs choix : leur crédibilité d'ensemble s'en trouvera renforcée et la légitimité de l'approche IG s'en trouvera consolidée.

Un an après avoir reçu mandat du Ministre, pour prendre leur part dans l'approche agroécologique proposée à la viticulture française, la démarche de la filière viticole démontrera que telle est bien son ambition : ce guide permettra à tous de progresser.

Ces mesures agroenvironnementales-types concernent :

- 1 - L'obligation d'enherbement du contour des parcelles,**
- 2 - L'interdiction du désherbage chimique en plein des parcelles de vigne,**
- 3 - L'enherbement des vignes,**
- 4 - L'amélioration de l'efficacité du matériel de pulvérisation,**
- 5 - La réduction des quantités de produits phytosanitaires,**
- 6 - La limitation des apports d'azote minéral de synthèse,**
- 7 - La préservation des murets, bosquets, terrasses...**
- 8 - Les conditions du respect de la séquence morphologique originelle des sols.**

1. LES APPELLATIONS D'ORIGINE

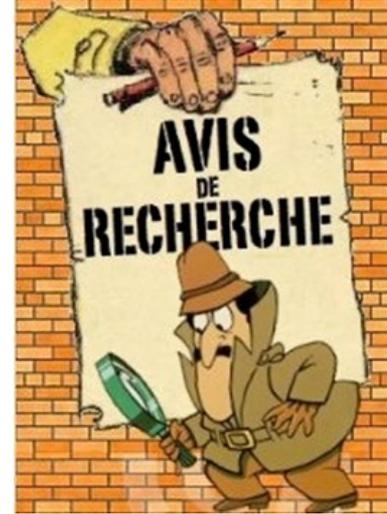
- ◆ Un objectif peu repris:
 - Guide pour la viticulture
 - Qu'en est il pour les autres productions?
- ◆ Un changement notable pour les appellations : lien au terroir versus enjeux d'environnement
- ◆ Une liberté laissée aux Organismes de Défense et de Gestion (ODG)
- ◆ Un processus extrêmement long de révision des cahiers des charges des appellations
- ◆ Enjeu : un objectif et une vision partagés (adhésion et acceptabilité pour les producteurs)
- ◆ Une échelle large : l'ensemble de l'appellation
- ◆ Autres échelles de travail possibles (coopératives, producteurs indépendants...)?

2. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AB)

- ◆ Loi Grenelle 1 : Objectif de développement de l'AB dans les zones de captages en eau potable (2009)
- ◆ Nombreux projets associant AB et reconquête de la qualité de l'eau depuis 2009
- ◆ Une diversité de trajectoires de projets:
 - Démarches captages où l'AB, initialement envisagée, n'apparaît plus
 - Projets portés par des acteurs agricoles, centrés sur le développement de l'AB, et dans lesquels l'enjeu « eau potable » est au second plan
 - Projets où l'association « développement de l'AB » et « protection de l'eau » reste central et se maintient sur le temps long

LES DÉMARCHE CAPTAGES OÙ L'AB, INITIALEMENT ENVISAGÉE, N'APPARAÎT PLUS

- ◆ Objectif initialement porté par le gestionnaire de captages
- ◆ Pas de référence à l'AB dans le programme d'action captages
 - Objectif abandonné ou transféré à un autre acteur du territoire
- ◆ Pourquoi cette « disparition » de l'AB dans les programmes d'action des captages?
 - Changement d'élu
 - Pas de volonté d'affirmer cet objectif face aux critiques
 - Solution non retenue par le rédacteur (bureau d'étude...) du programme d'action



PROJETS PORTÉS PAR DES ACTEURS AGRICOLES, CENTRÉS SUR L'AB...

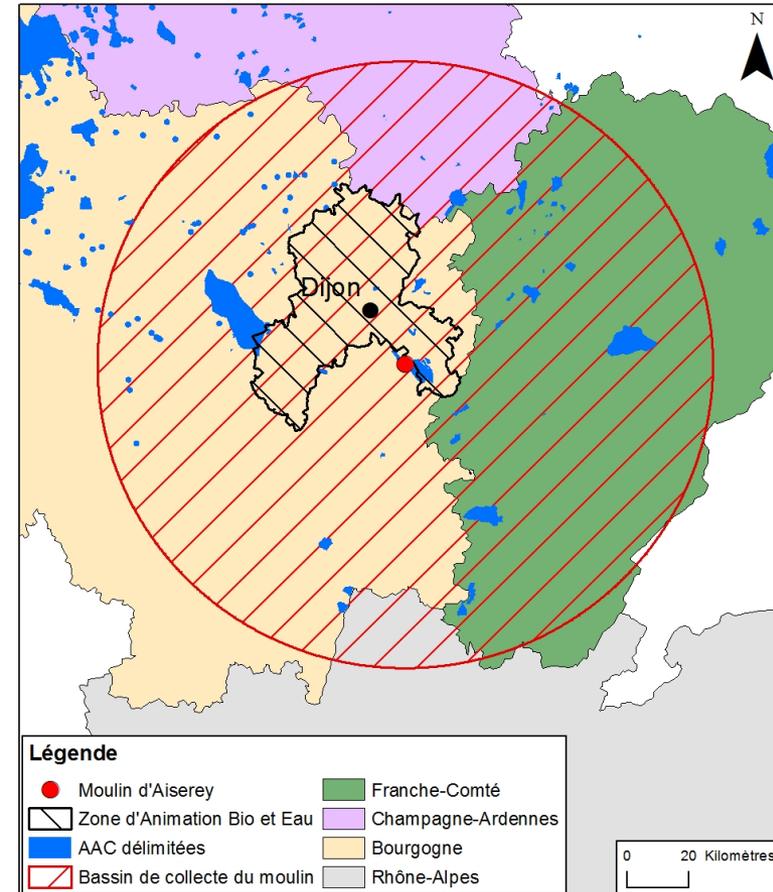
....MAIS DANS LESQUELS L'ENJEU EAU EST AU SECOND PLAN

◆ Objectif : renforcer les actions de développement de l'AB sur des territoires pertinents (et dépassant l'échelle de l'AAC)

- Actions de sensibilisation, d'accompagnement à l'AB
- Actions de structuration de filières biologiques

◆ Difficultés à faire le lien avec les enjeux « eau potable »

- Pas d'action différenciée sur les territoires d'AAC
- Lieux de gouvernance différents (CoPil du projet versus CoPil des démarches captages)



Source : Vincent, 2016

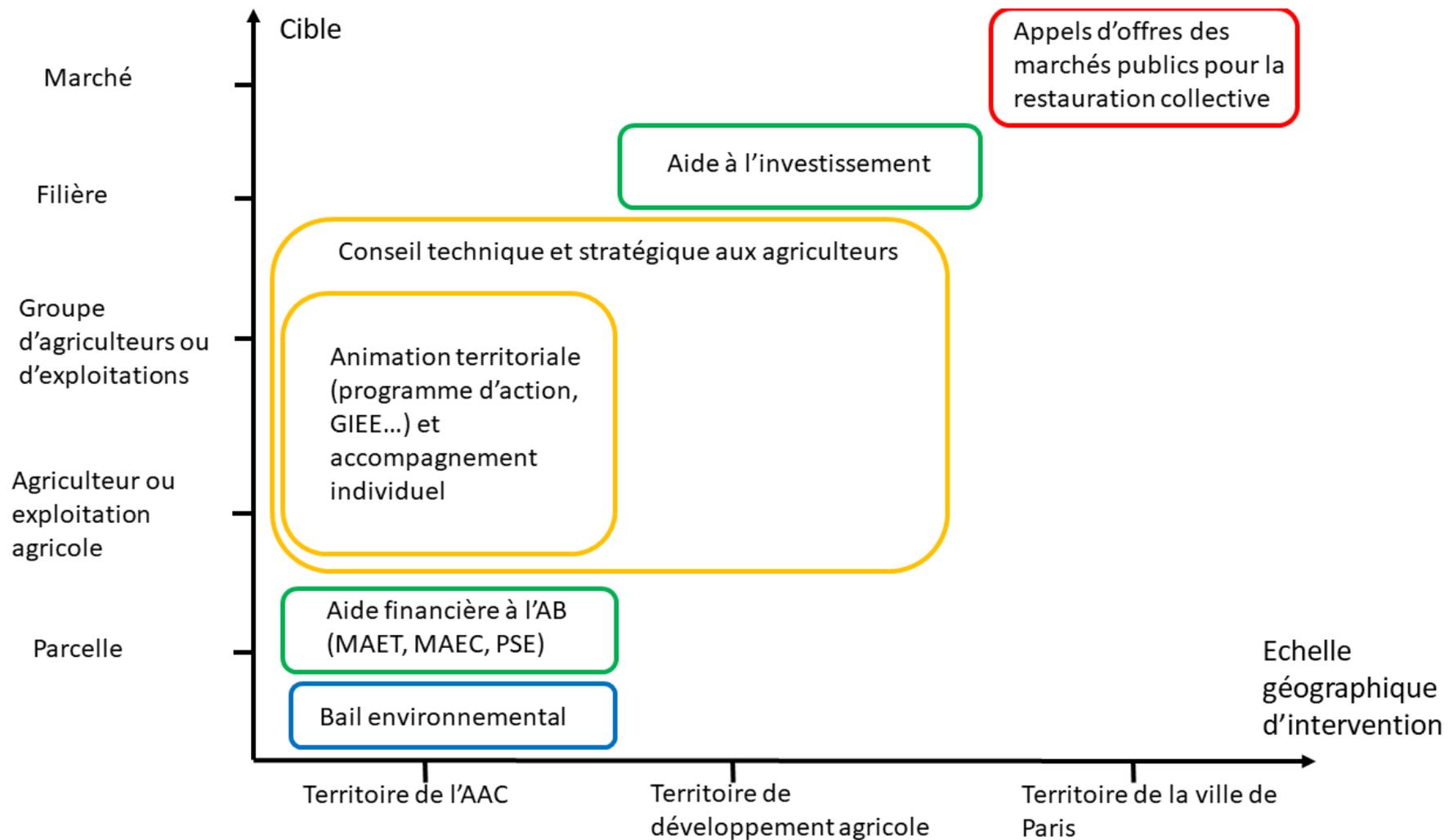
PROJETS DE PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU OÙ L'AB GARDE UNE PLACE CENTRALE

- ◆ Des projets portés par des gestionnaires de l'eau articulant des actions sur :
 - le territoire de l'AAC (changements dans les parcelles et les fermes de l'AAC)
 - des territoires élargis (structuration de filières)

- ◆ Un objectif de développement de l'AB sur l'AAC mis en lien avec d'autres enjeux :
 - Développement économique (structuration de filières)
 - Alimentation

- ◆ Une combinaison de différents outils d'action publique

CAS DE L'AAC DE LA VANNE: UN PROJET COMPLEXE ARTICULANT DIFFÉRENTS OUTILS ET ÉCHELLES



Diversité des outils mobilisés pour développer l'AB sur l'AAC de la vallée de la Vanne

Source : Vincent et Fleury 2021

2. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AB)

- ◆ Réussite des projets associant AB et qualité de l'eau dépend :
 - La méthode : concertation versus objectifs ambitieux et adaptés aux enjeux locaux
 - La « plume » dans la rédaction des programmes d'action captages
 - De la volonté politique affichée par l'action publique et par les acteurs locaux vis-à-vis du développement de l'AB
 - Capacité à articuler différentes échelles et différents outils
 - De la mise en place d'actions différenciées sur l'AAC

3. LES FILIÈRES À BAS NIVEAU D'INTRANTS

- ◆ Objectifs affichés dans les 11^{ème} programmes d'intervention des agences de l'eau

- ◆ Définition de « cultures à bas niveau d'intrants »:
 - « Nouvelle » culture nécessitant peu d'intrants (ex: chanvre, luzerne, miscanthus...)

 - Culture « classique »/« existante » conduite avec itinéraire technique limitant les intrants (ex : blé à bas niveau d'intrants)

 - Mode de production dont le cahier des charges limite le recours aux intrants (ex : AB)

3. LES FILIÈRES À BAS NIVEAU D'INTRANTS

- ◆ Une diversité de trajectoires de projets:

- Projets créés pour répondre à une demande du marché (qualité, environnement, culture spécifique)

- enjeu: intégrer des garanties par rapport à la qualité de l'eau et développer la culture sur les territoires d'eau

- Projets de construction d'une filière intégrant la problématique de la qualité de l'eau et le territoire de gestion de l'eau

- enjeu: trouver un marché et créer de la valeur ajoutée

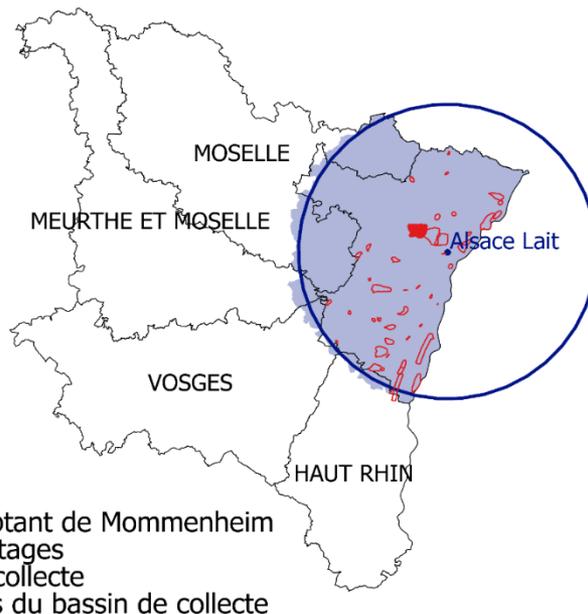
3. LES FILIÈRES À BAS NIVEAU D'INTRANTS CRÉÉES POUR RÉPONDRE À UNE DEMANDE DU MARCHÉ

Exemple : création d'une filière « lait de pâturage » en Alsace pour répondre à la demande d'un client néerlandais

Coopérative Alsace Lait

220 producteurs

150 millions de litres de lait



Filière « lait de prairie »

Cahier des charges Weidemelk

« *pâturage au moins 120 jours par an,
au minimum 6 heures par jour et pas plus de 10 vaches à l'hectare* »

Certification « lait de pâturage »

CAS DE LA FILIÈRE « LAIT DE PÂTURAGE » EN ALSACE

En 2017, engagement initial de 30 agriculteurs qui « pâturaient déjà »

En 2019 :

- engagement de 50 agriculteurs environ
- 390 ha de prairies dont 100 ha dans des AAC
- Modalités sur les conditions de pâturages mais qu'en est-il des autres pratiques (entretiens des prairies, fertilisation etc...)

→ Des difficultés de maîtrise pour les acteurs de l'eau (exigences imposées par le client)

→ Quelle pertinence de l'itinéraire technique sur les taux de nitrates et de pesticides dans l'eau?

→ De faibles surfaces concernées sur les AAC

3. LES FILIÈRES À BAS NIVEAU D'INTRANTS CONSTRUITE AUTOUR DE LA PROBLÉMATIQUE EAU ET INTÉGRANT LE TERRITOIRE DE GESTION DE L'EAU

Exemple : Filière blé panifiable bas niveau d'intrants de la maison François Cholat

2017:

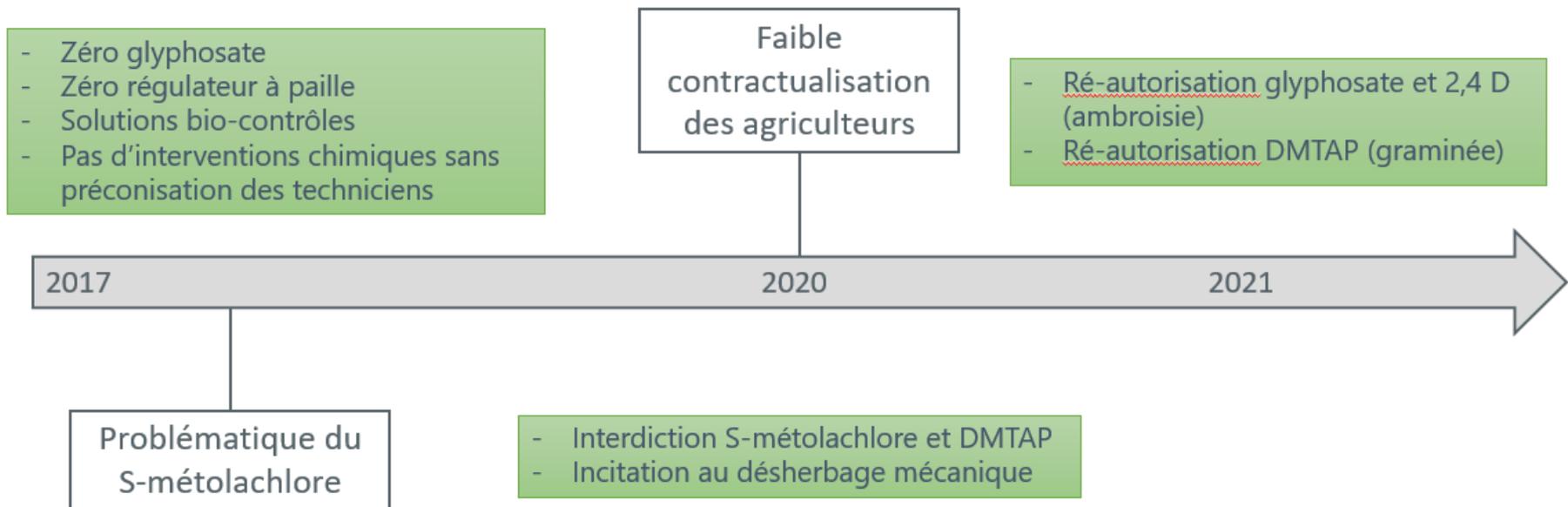
- Création d'une filière « blé bas niveau d'intrants »
- Intégration de la problématique qualité de l'eau (échange avec les animateurs captages de la Bièvre)
- Contractualisation proposée sur les AAC uniquement

2019 : Création de la marque « Ec'eau responsable »

- Intégration d'autres productions (orge, ...)
- Contractualisation proposée sur les AAC uniquement
- Des évolutions apportées au cahier des charges (exigences environnementales versus taux d'adhésion des agriculteurs)

→ Enjeu: structurer un marché et des débouchés

CAS DE LA FILIÈRE EC'EAU RESPONSABLE DE LA MAISON FRANÇOIS CHOLAT



Evolution de la démarche Ec'eau responsable

3. LES FILIÈRES À BAS NIVEAU D'INTRANTS

◆ Enjeux:

- Une grande diversité de cas et des garanties variables
 - **Besoin d'évaluation des engagements et performances par rapport à la qualité de l'eau**
- Des changements « intermédiaires » → potentiel d'adhésion d'un nombre plus important d'agriculteurs
- Des projets en phase d'émergence (peu d'agriculteurs, de surfaces engagés)
- Des projets qui concernent principalement des débouchés liés à l'alimentation humaine (boulangerie...) ou des cultures très spécifiques (ex : miscanthus, luzerne etc)
- Circuits courts versus filières longues

CONCLUSION

- Des projets qui prennent du temps
- Echelle: du territoire de l'eau versus territoire agricole (bassin de collecte, territoire d'appellation etc)
- Appellations, AB, filières à bas niveaux d'intrants: des solutions à envisager seules ou combinées?
 - Comment obtenir des engagements sur des critères ambitieux par rapport à la qualité de l'eau?

Merci de votre attention

Contact : avincent@isara.fr